

Chers frères et sœurs,

Le gouvernement du Québec, en accord avec la direction de la santé publique, vient d'annoncer un retour à un confinement plus strict pour notre société entre le 9 janvier et le 8 février 2021.

Voici donc les mesures à suivre pour les prochaines semaines, **à partir de minuit, dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 janvier 2021** :

1. Les funérailles peuvent se tenir dans les lieux de culte avec un nombre maximum de 25 participants, membres de la famille ou amis, excluant les intervenants liturgiques.

- Il faut recommander aux participants de porter le masque pour toute la durée de la célébration.

2. Les messes :

- Les rassemblements pour les messes sont suspendus dans tous les lieux de culte, incluant les messes du samedi 9 janvier.
- Seules les messes diffusées en ligne sont possibles.
Consulter notre page **Facebook** pour y participer.

3. À l'exception du soin spirituel d'une personne mourante, **la distribution de la communion et le sacrement du pardon** sont suspendus temporairement, afin de contribuer à l'effort supplémentaire qui nous est demandé.

4. Les mariages, baptêmes et confirmations doivent être reportés.

5. Le sacrement des malades : le seul cas admis est celui de l'onction d'une personne en danger de mort imminente. Les prêtres disponibles peuvent se rendre au chevet d'un mourant sur demande de la famille dans les milieux où l'accès est permis.

Vous pouvez contacter le prêtre pour prendre rendez-vous.

Que la véritable Lumière, le Christ en son Épiphanie, nous guide au travers de cette épreuve.